

Premières données chiffrées sur le projet controversé de la carrière de Saint-Cyr

Les opposants à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de roches massives, située à l'extrémité sud du territoire d'Anglefort, restent mobilisés, dénonçant "un impact sur la vie quotidienne qui serait catastrophique". L'étude du projet d'exploitation, approuvé par un arrêté du préfet régional Auvergne Rhône-Alpes, apporte des chiffres sur ce projet.

La demande d'exploitation porte sur une durée de 30 ans. La masse totale à extraire est de 5800000 tonnes, soit une moyenne de 1000 tonnes par jour, 70 camions quittant chaque jour la carrière, selon une répartition fixée par la société des mines Saint-Cyr.

- 40 % vers le nord du département de l'Ain et la Haute-Savoie, soit, estime le maire d'Anglefort Bernard Thiboud, « 28 passages de camions/jour (A + R), répartis sur une amplitude de huit à dix heures, c'est-à-dire trois passages/heure. »

- 35 % vers Culoz et Belley, soit 24 passages de camions/jour (A + R).

- 25 % vers Aix/Chambéry/La Tarentaise, par le pont de la Loi et le rond-point de Ruffieux, soit 18 passages de camions/jour (A + R).

Actuellement, le creusement d'un plan d'eau sur la commune d'Anglefort crée un trafic de 40 passages de camions dans la traversée de la commune mais l'exploitation

de Saint-Cyr, souligne Bernard Thiboud, ne viendra pas s'y ajouter car le chantier du plan d'eau sera terminé avant le début de l'exploitation de Saint-Cyr.

Peut-on prendre tous ces chiffres pour argent comptant ? Réponse du maire : « Afin de contrôler tous les aspects de cette activité (nuisances, respect de la réglementation et des engagements pris, liaison avec les services de l'État) l'entreprise s'est engagée à mettre en place une "commission de suivi" présidée par le maire, à laquelle des représentants de toutes les communes seront invités à siéger. »



Le lieu où débouchera la route d'exploitation de la carrière, sur la départementale D 992. Photo Le DL/G.G.

G.G.